

II.2 Définition de la maintenance D'après la norme NF EN 13306 X 60–319 de l'AFNOR, la maintenance est définie comme : "L'ensemble des actions techniques, administratives et de gestion réalisées tout au long du cycle de vie d'un bien, dans le but de le maintenir ou de le rétablir dans un état permettant d'accomplir la fonction requise". Assurer une maintenance efficace permet de réaliser toutes les opérations associées à un coût optimal. Ainsi, la définition de la maintenance met en évidence trois notions principales : ☒ Maintenir implique un suivi et une surveillance. ☒ Rétablir implique une correction de défaut. ☒ Coût optimal est essentiel pour garantir l'efficacité économique de toutes les opérations